

## Motion pour la préservation de zones blanches dans les hauts de la commune de Bex.

Pour la séance du conseil communal du 3 mai 2023

La vallée de l'Avançon est un lieu préservé. Outre une riche biodiversité et une faune abondante, ce coin de pays dispose de plusieurs zones blanches.

Pour mémoire, on appelle couramment « zone blanche » un territoire non couvert par un réseau mobile. Aucun opérateur mobile ne couvre ce territoire peu densément peuplé, situé le plus souvent en zone rurale.

Dans le cadre de la mise à l'enquête CAMAC No 178849, la Municipalité de Bex a levé les oppositions contre une antenne 5G aux Plans.

La présente motion n'entre pas dans le débat 4G ou 5G, mais demande simplement de conserver des zones sans réseau mobile.

Et ceci pour 2 raisons :

- a) Parce que les marcheurs en quête de nature vraie le demandent. Château d'Oex, dans une vision futuriste a gardé des zones blanches comme avantage touristique devenu rare.  
Le responsable du jardin botanique « la Thomasia » le demande également.
- b) Parce que l'association « le chant de la rivière » s'est installée aux Plans sur Bex sur la parcelle 4440 afin de proposer des séjours de détoxification numérique pour des jeunes de 15 à 25 ans. Ceci sur un plan international.  
La demande pour de tels séjours est appuyée par de nombreux médecins psychiatres, psychologues et autres thérapeutes. Des médecins de l'OMS soutiennent l'idée de conserver des zones blanches pour la santé publique.

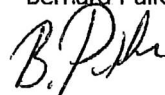
La société Swisscom SA a répondu à cette requête en disant que le fait d'orienter les antennes en respectant ces demandes de zones préservées était du ressort de la commune.

L'histoire se répète. Entre 1964 et 1966, nos prédécesseurs ont priés l'armée Suisse à ne pas utiliser le Vallon de Nant comme terrain de tir pour blindés. Leur courage a permis de sauvegarder un joyau extraordinaire.

La plupart des habitants des Plans bénéficient d'une connexion internet haut débit par fibre optique, une seconde connexion par onde est donc superflue.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer une ou plusieurs zones blanches respectant les 2 points de la demande susmentionnée et de soumettre ce projet par un préavis.

Bernard Pulfer



### Le besoin de zones blanches pour les besoins cités plus hauts est soutenu et décrit par :

Dr M. Fumagalli, psychiatre et psychothérapeute FMH, Lausanne

Dr B. Abela, OMS, Genève

F. Fasel, psychothérapeute, Aigle

F. Leu, naturopathe, Aigle

S. Matthey, psychomotricien, Aigle

F. Mathey, Biologiste en médecine de laboratoire, Ancienne collaboratrice scientifique du département de médecines complémentaires au CHUV

F. Bonnet, Pont-de-Nant

Copie de leurs courriers sur demande.